



PLAN DE FINANCEMENT

*En application du décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
pour application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales*

NATURE DU PROJET :

Construction d'une résidence autonomie – Quartier Saint-Louis

Réalisé à partir de 2022 sur 4 exercice(s)

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 3 881 322 €

Dépenses TTC : 4 657 586,40 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux: 2021

Fin des travaux : 12/2024

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	Contrat de Territoire Horizon 2026	3 881 322 €	10,00	389 000,00 €

Dépenses : 3 881 322 €

Recettes :

Total des demandes	389 000,00 €	soit 10 % du financement
Ville de Cannes	3 492 322,00 €	soit 90 % d'autofinancement
Emprunt	0,00 €	soit 0 %
Autres	0,00 €	soit 0 %

